



ASSOCIATION NATIONALE DES GENS DU VOYAGE CITOYENS

9-11, avenue Michelet - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 82 02 60 13 - Fax. 09 74 44 55 06 - Email : angvc@sfr.fr

Site Internet : www.angvc.fr

SUR LE FRONT

La caravane comme logement
: c'est pour quant ?
Rapport 2023 des expulsions
Le projet mémoire

LUTTES ET VICTOIRES

Plaintes
Conseil en cas
d'installation
Faites vos demandes de
logement

VIE ASSOCIATIVE

Session des délégués
Equipe salariale de
l'ANGVC
Recherche de bénévoles
Notre agenda en région



Mémorial du camp de Rivesaltes

À LA UNE | L'ANGVC signe une convention avec le Mémorial du camp de Rivesaltes

L'ANGVC a signé un partenariat en octobre 2023 avec le Mémorial du Camp de Rivesaltes afin de préparer une nouvelle exposition sur l'internement des « nomades » au camp de Rivesaltes pendant la seconde guerre mondiale. Ce partenariat vise à l'élaboration des contenus de l'exposition, ainsi que la programmation qui sera présentée tout au long de l'année 2024. L'exposition sera inaugurée à la mi-mars 2024 et présentée jusqu'en janvier 2025.

C'est une avancée importante pour l'association qui affine son expérience en matière de mémoire et de travail avec les lieux mémoriels et institutions muséales.

Le partenariat noué ouvrira probablement à une nouvelle date de rassemblement des délégués de l'ANGVC à l'occasion des commémorations liées au génocide Roms et Sinti et aux persécutions des "nomades" le 2 août 2024 à Rivesaltes.

William Acker, le Délégué Général

Faites une expérience, tapez dans une barre de recherche Google Actualités les termes « gens du voyage » et lisez les 100 derniers titres de presse qui défilent sur votre écran. Vous constaterez que l'immense majorité des articles traiteront d'installations illicites, de délits ou de crimes. Car vous le savez, lorsqu'un voyageur commet un impair, les journalistes auront tendance à écrire « un homme issu de la communauté des gens du voyage a commis un délit », quand bien même il n'existe aucun lien logique entre le délit et l'origine supposée de la personne.

Pourtant, beaucoup ne connaissent les Voyageurs que par ce qu'ils en lisent dans la presse. Pour donner suite à un énième reportage caricatural de la chaîne M6 sur les Voyageurs, j'avais relevé que 232 articles étaient parus en France sur les « gens du voyage » durant le seul mois de septembre 2022, 88 % avaient une teneur négative, soit qu'ils traitaient de crimes et de délits (58 %), soit qu'ils relataient des démarches d'habitants ou d'élus opposés à des projets d'accueil.

En partant de ce constat, nous avons souhaité travailler autour des représentations médiatiques, en nous associant à partir de janvier 2024 avec l'AJAR, un collectif composé de 200 journalistes engagés contre le racisme. Notre objectif est à la fois d'apporter des données concrètes et chiffrées sur le traitement médiatique des Voyageurs (thématiques abordées, sémantique, etc.), mais aussi de faire travailler ensemble Voyageurs et journalistes afin de produire des ressources communes (ateliers au sein d'écoles de journalisme, charte proposée aux rédactions, ressources bibliographiques, annuaire de représentants et d'associations de Voyageurs, etc.).

Et puis, il me paraît essentiel que les Voyageurs soient plus présents dans les médias, que nous partagions nos expériences, nos histoires, nos points de vue, que nous répondions chaque fois aux calomnies ou aux informations ne présentant qu'une version, qu'un angle de l'histoire, éludant bien souvent celle du Voyageur. Parce que nos histoires sont nombreuses.

L'ANGVC tient une permanence téléphonique, qui est en tension car nous manquons de personnel. Certaines semaines, nous avons frôlé les 150 appels, ce qui nous pousse aujourd'hui à recruter de nouveaux bénévoles. Au bout du fil se succèdent les histoires que l'on n'entend jamais, que l'on ne lit jamais, ou trop rarement dans nos médias nationaux ou locaux. Ces histoires ce sont celles de Marie, d'Eugénie, de Michel, de Cindy ou de Djesson. Ce sont des histoires de coupures de courant en hiver, de harcèlement policier, de voisins qui s'organisent pour chasser des familles, de maires qui s'acharnent, d'expulsions, de conditions de vie dégradées sur les aires d'accueil, de misère sociale parfois, de mères seules et isolées dans un parking expulsées pour la 6ème fois d'affilée, de personnes âgées en perte d'autonomie qui vivent dans des conditions indignes sur les places, d'un maire qui coupe l'eau, d'un autre qui refuse un enfant à l'école, de familles qui cherchent désespérément un terrain où vivre légalement, d'autres qui ne demandent qu'à pouvoir vivre chez elles en paix. Ces histoires ce sont aussi celles (beaucoup plus rares) de témoins de l'internement qui cherchent à parler, à publier et à transmettre. Parfois aussi, les histoires sont belles, celles de familles qui se battent, enchaînent les procédures, se mobilisent, font des manifestations, s'entraident. Des histoires de Voyageurs bénévoles pour aider les autres, qui nous appellent pour monter un projet, pour nous signaler qu'ici ils ont trouvé un jeune motivé pour rejoindre l'association, que là ils aimeraient aussi participer au combat commun pour l'égalité et le droit à une vie digne. Des histoires aussi de jeunes qui partagent leur quotidien sur les réseaux sociaux, avec humour souvent, la vie sur le voyage, leurs créations artistiques, leur travail, leur point de vue politique, etc.

Ces histoires ce sont nos combats et nos richesses, faisons en sorte de les porter haut.

SUR LE FRONT

La caravane comme logement, c'est pour quand ?

En 2023, la Commission consultative nationale des gens du voyage, qui regroupe plusieurs associations de Voyageurs, des élus, des fonctionnaires, des techniciens, travaille principalement autour de deux objets : le projet de mémorial à Montreuil-Bellay et la remise de fiches techniques à destination des administrations centrales dans la perspective de parvenir un jour à qualifier la caravane comme tout ou partie d'un logement.

Aujourd'hui, la caravane n'est pas considérée comme un logement, ce qui entraîne de nombreuses inégalités. Les caravanes ne sont pas prises en compte dans les documents d'urbanisme qui, la plupart du temps, en interdisent le stationnement de manière absolue et générale sur tout le territoire (en dehors des aires d'accueil ou des terrains de loisir). La non-reconnaissance de la caravane comme logement entraîne également des ruptures d'égalité en matière de droits sociaux. Par exemple, les Voyageurs qui vivent sur les aires d'accueil, et même dans leurs terrains privés, n'accèdent pas aux aides au logement, ne sont pas couverts par la protection de la trêve hivernale, ne bénéficient pas des tarifs sociaux de l'énergie, etc. Dans certains départements ou dans certaines CAF, des mesures de compensation existent, mais elles ne sont pas systématiques et relèvent le plus souvent d'expérimentations ou d'une position locale qui peine à se diffuser dans les territoires.

En décembre 2022, un rapport rédigé par les associations avait été rendu à la Délégation interministérielle au logement (DIHAL), présentant point par point l'impact juridique qu'aurait cette nouvelle qualification de la caravane.

La commission nationale a souhaité le présenter sous forme de fiches thématiques auprès des différentes institutions. Nous avons l'impression que tout le monde marche sur des œufs sur ce sujet, car qualifier la caravane de logement effraie aussi bien les élus de droite que de gauche. Les uns sont convaincus qu'il s'agit d'une porte ouverte à la cabanisation anarchique du pays, les autres pensent qu'une telle transformation va à l'encontre des critères de décence d'un logement et risque d'ouvrir la voie au logement social en caravane.

Ce projet politique se heurte également à d'autres logiques inhérentes à la protection de l'environnement, notamment la protection des sols ou la préservation des espaces agricoles, motifs sur lesquels on justifie bien souvent l'interdiction du stationnement de la caravane, notamment en zones naturelles ou agricoles. Mais cette logique ne saurait cacher une visée beaucoup moins avouable, mais comprise par tous les Voyageurs : cela arrange bien les territoires d'avoir des outils juridiques pour éviter que nous venions y habiter ou stationner, pour rejeter les Voyageurs.

Le droit de l'environnement entre parfois directement en confrontation avec le droit de l'urbanisme (vient en quelque sorte le contredire) ou le limite grandement. Par exemple, si d'un côté des lois imposent aux collectivités territoriales la construction de logements sociaux ou de logements pour les Voyageurs, d'autres lois tentent de limiter les effets de l'étalement urbain. C'est l'objet de la loi Climat et Résilience (2021), qui propose un plan de Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN) d'ici 2050, visant à préserver les espaces naturels. Les collectivités territoriales disposent donc d'une sorte de réserve foncière qui n'est pas illimitée et dont le temps est compté. Les aménageurs sont aujourd'hui tournés vers des stratégies de densification des bourgs, c'est-à-dire plus d'immeubles d'habitation dans les centres-villes et des constructions qui doivent être réalisées en continuité des espaces déjà urbanisés. Cela a un effet délétère pour répondre au besoin immense d'accueil et surtout de logement des Voyageurs, qui cherchent pour beaucoup des terrains où vivre mais à qui on répond la plupart du temps qu'il n'y en a plus...

Rapport 2023 de l'Observatoire des expulsions des lieux de vie informels



Depuis quelques années, l'ANGVC est membre de l'Observatoire des expulsions des lieux de vie informels (bidonvilles, squats, hôtels sociaux, etc.). Le 28 novembre 2023, l'observatoire a rendu son rapport annuel, auquel nous avons contribué en tant que co-rédacteur.

Participer à cet observatoire revêt une grande importance pour nous, car cela permet de mettre en lumière des problématiques spécifiques aux Voyageurs. Par exemple, l'errance contrainte et systémique que subissent de nombreuses familles dans les espaces urbanisés et autour des métropoles. Environ 300 ménages autour de Nantes, 150 autour de Clermont, presque autant autour de Brest, et la liste est longue de toutes ces personnes qui se déplacent de parkings en usines sans disposer de solutions d'accueil ou d'habitat.

L'équation est pourtant simple à comprendre : il y a bien plus de Voyageurs en France que de places d'accueil, cumulé aux difficultés d'accès et de jouissance de la propriété, ainsi qu'au retard considérable dans la réalisation d'habitats sociaux adaptés aux caravanes, tout cela fait que de nombreuses familles se retrouvent exclues.

L'autre sujet abordé dans le rapport de 2024 concerne la fermeture annuelle des aires d'accueil et toutes les pratiques d'expulsion déguisée qui y sont présentes. Comme vous le savez, une aire d'accueil n'est pas destinée à l'habitat permanent, elle doit accueillir temporairement. Cependant, en raison du manque de places, des difficultés liées au logement et de l'évolution de la vie des Voyageurs au fil des décennies, certaines personnes s'y installent de manière permanente. Pour remédier à ce problème, le gouvernement a demandé aux collectivités territoriales de relancer les schémas pour créer des aires d'accueil et des terrains familiaux, tout en trouvant des solutions pour rétablir la fonction temporaire des aires. Cela signifie le respect d'une limite de séjour de 3 mois et le recours à des expulsions de familles installées depuis longtemps. Cette démarche, sur le papier, semble fonctionner selon les planificateurs, mais elle se heurte à la dure réalité.

Comme on pouvait s'y attendre, la mise en œuvre des expulsions est bien plus rapide que la recherche de solutions de logement. Ainsi, l'ANGVC est aujourd'hui régulièrement sollicitée par des familles qui atteignent la fin des trois mois autorisés sur une aire d'accueil et sont contraintes de partir. Bien que la fin de la période d'autorisation de stationnement ne soit pas considérée comme une expulsion au sens juridique du terme, dans les faits, il s'agit bel et bien d'une expulsion, qui alimente continuellement les installations qualifiées de "illicites" et, par conséquent, de nouvelles expulsions. De plus, ce sont les Voyageurs expulsés ou en situation précaire sur le plan résidentiel qui paient le prix de l'incapacité publique, ce qui entraîne la déscolarisation, des poursuites judiciaires, l'interdiction de stationnement sur les aires, l'endettement, etc. Nous constatons également de nombreuses pratiques discriminatoires et contraires aux droits, telles que l'utilisation arbitraire de coupures d'énergie ou les menaces d'interdiction du territoire pour contraindre les familles à partir plus rapidement.

Projet mémoire



Travail autour du projet mémoire lors de la session des délégués 2023

En matière de mémoire des Voyageurs, notamment des persécutions faites au « nomades » (d'après le nom du statut de 1912) pendant la Seconde Guerre mondiale, il reste d'énormes défis. Il faut dire que l'histoire est loin d'être achevée, tant il reste d'archives à trouver, rassembler et étudier. Pourtant, les enjeux nous les connaissons, bien que la République ait reconnu en 2016 sa pleine responsabilité dans ces persécutions, de nombreux chantiers restent ouverts : reconnaissance des préjudices et des spoliations, création d'une véritable politique mémorielle nationale sur le sujet, prise en compte de cette histoire dans les programmes scolaires, lutte contre les discriminations, participation systématique des Voyageurs aux projets mémoriels qui concernent leurs familles, etc.

77 ans après la libération des camps pour "nomades", de nombreuses zones d'ombre persistent sur ce qu'ont subi nos familles, et le travail restant autour des archives est encore gigantesque.

Pour relever ces défis, l'ANGVC a lancé en mai dernier un projet mémoire à l'échelle nationale. L'objectif est de faire en sorte de soutenir des projets partout en France, à l'initiative, en coopération ou en appui des acteurs locaux et des descendants d'internés. Une cagnotte a été ouverte sur notre site internet afin de contribuer à ces actions. Par ailleurs, nous recherchons des bénévoles de la mémoire partout en France. Ils seront formés et accompagnés par l'ANGVC.

Notre objectif est aussi politique : obtenir justice pour faire en sorte que cette mémoire trouve enfin la place qu'elle mérite dans la mémoire nationale.

Depuis mai dernier, l'ANGVC travaille autour d'une dizaine de projets partout en France. En voici quelques-uns :

Montreuil-Bellay

Dans le cadre de la commission nationale consultative l'ANGVC participe aux consultations visant à l'agrandissement du mémorial de l'ancien camp d'internement pour « nomades ». Ce projet municipal fait l'objet d'un soutien de l'État et la commission s'est proposé pour y être partie-prenante.

Le 31 janvier 2023 la Première ministre a annoncé la création d'un « musée » à Montreuil Bellay retraçant l'histoire de ce camp d'internement et valorisant la mémoire des anciens internés. Une déclaration maladroite puisqu'il ne s'agira pas d'un musée, mais bien d'un mémorial. Aujourd'hui l'ANGVC participe aux réflexions du groupe mémoire de la commission consultative nationale des gens du voyage et a intégré le comité de pilotage local du projet en décembre 2023. Nous serons particulièrement vigilants à ce que ce mémorial constitue la première pierre d'un travail mémoriel qui reste à construire et non le point final d'une reconnaissance d'État.

Ce projet vise à l'agrandissement du mémorial existant par la création d'un chemin mémoriel et la réhabilitation d'un bâtiment pour l'accueil du public. Ces installations devraient être inaugurées en septembre 2026. Par ailleurs l'ANGVC est présente pour les commémorations annuelles, où elle procède au dépôt d'une gerbe de fleurs en la mémoire des anciens internés.

Saliers

L'ANGVC participe aux commémorations annuelles à la mémoire des internés du camp de Saliers, elle y prononce un discours et participe à un dépôt de gerbe.

En 2024 l'ANGVC porte également un projet pédagogique à destination de classes de CM2 de l'académie d'Arles. Ce projet vise à sensibiliser et faire travailler les élèves sur des parcours d'internés du camp de Saliers et de préparer leurs interventions aux commémorations 2024.

Jargeau

Le 12 décembre 2023 sur invitation du CERCIL, nous nous sommes rendu dans le Loiret, sur l'ancien site du camp d'internement de Jargeau pour une cérémonie à la mémoire des 1700 internés du camp, parmi lesquels 1200 personnes dites "nomades" dont 700 enfants. Les prises de paroles se sont succédé, notamment de Nelly Debart, présidente de l'ANGVC et de l'association de descendants d'internés De Ma-Vie. Cette cérémonie s'est déroulée en présence de la Préfète, de la Maire de Jargeau, du Conseil départemental et des enseignants et élèves du collège Clos Ferbois. Le soir, nous avons donné une conférence sur les luttes et les droits des Voyageurs.

Ce fut l'occasion de rappeler l'immense défi qui nous attend en matière de mémoire : reconnaissance des préjudices et des spoliations, création d'une véritable politique mémorielle nationale sur le sujet, prise en compte de cette histoire dans les programmes scolaires, lutte contre les discriminations, participation systématique des Voyageurs aux projets mémoriels qui concernent leurs familles, etc.

Nous espérons pouvoir continuer à travailler avec le CERCIL dans le cadre des programmations à venir.



Les archives montrées aux familles par l'équipe du CERCIL

Les archives en question...

En plus des témoignages des rescapés, les archives sont la matière première de la mémoire. Or, en matière de mémoire de l'internement, les archives restent éparpillées et parfois inexplorées. Par ailleurs, chez nous, de nombreuses familles rechignent à livrer leurs archives familiales, invoquent un droit à l'oubli ou ne veulent pas donner de documents en lien avec des proches disparus. La mémoire est donc peut-être plus difficile à travailler, car il faut convaincre les descendants d'y participer.

Nous vous recommandons donc de vous adresser directement à vos archives départementales. Vous aurez l'occasion d'y consulter des archives familiales (généralement classées dans les dossiers « nomades » des fichiers « M » et « W »). De plus, vous pourrez y déposer vos propres archives ou une copie de ces archives. Cette démarche est extrêmement précieuse si nous voulons que notre mémoire perdure. Les survivants juifs ont travaillé sur les archives pendant des décennies avant de parvenir à obtenir une reconnaissance officielle et à constituer un fonds suffisamment important pour aider les survivants de la Shoah à retrouver leurs proches ou à prouver leurs préjudices. Lever les zones d'ombre devient un préalable indispensable si l'on entend parvenir un jour à la création d'une fondation nationale pour la mémoire des nomades.

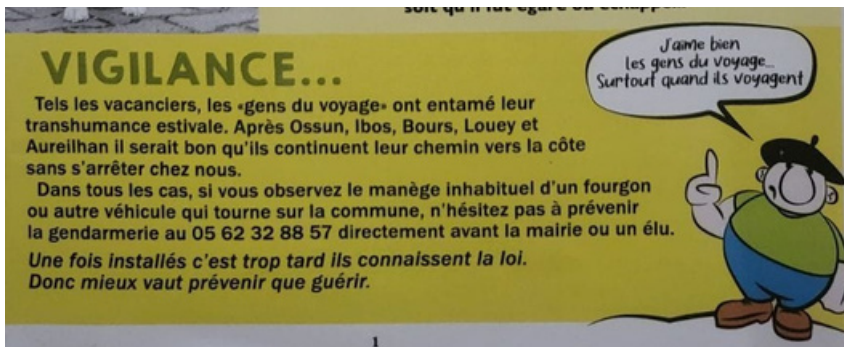


Cérémonie à Jargeau, le 12 décembre 2023

LUTTES ET VICTOIRES

Dépôt de plainte contre un maire

L'ANGVC a déposé une plainte suite à une publication raciste du maire d'Adé dans son magazine municipal. Le procureur a transmis le dossier à un magistrat, et le maire devra répondre de ses actes devant un juge.



Publication dans le magazine de la Ville d'Adé en juillet 2023

Arrêté illégal d'un maire en Moselle

L'ANGVC est intervenu auprès du Préfet de Moselle pour faire annuler un arrêté illégal pris par le Maire de Freyming-Merlebach le 8 novembre dernier, interdisant le démarchage à domicile en réaction à l'installation de familles dans les secteurs de Vouters et de la rue du Casino. De tels arrêtés portent atteinte non seulement à la liberté de commerce, mais constituent également une forme indirecte de discrimination envers les Voyageurs.

Les raisons légitimes liées à la sécurité et à l'ordre public ne justifient pas tout. Dans ce cas précis, la nature et le contexte de cet arrêté suscitent de sérieuses préoccupations. Le fait que cette mesure ait été prise en réponse à l'installation, même « illicite », de familles suggère une motivation potentiellement discriminatoire, d'autant plus que des propos stigmatisants ont été tenus par le maire via les médias.

Cet arrêté a finalement été annulé dans le cadre du contrôle de légalité exercé par le Préfet.

VIE PRATIQUE

Faites vos demandes de logement

Si vous attendez un logement social adapté, un terrain familial ou un habitat adapté, malheureusement, vous pourriez attendre longtemps, voire très longtemps, si vous ne vous manifestez pas en ouvrant notamment une demande de logement sur le site internet du logement social. Cela vous permettra d'obtenir un numéro d'enregistrement, qui prouvera votre démarche de recherche de logement.

Il est important que vous le fassiez pour deux raisons : premièrement, plus les Voyageurs le feront, plus la demande sera identifiée et aura un impact sur les schémas départementaux. Deuxièmement, pour les personnes régulièrement en situation d'installation illégale parce qu'elles n'ont pas d'autres endroits où aller, en cas de procédure devant un juge, il est essentiel d'avoir des preuves pour démontrer que vous subissez la situation, et ces demandes de logement font partie des documents qu'il est bon de fournir.

Conseil à appliquer dans le cas d'une installation « illicite » sur un terrain dont vous n'êtes pas propriétaire

La démarche proposée est susceptible d'organiser votre défense lors d'une procédure judiciaire visant à vous faire expulser du terrain où vous êtes installé de façon illicite, soit par une mise en demeure du Préfet (que vous souhaitez contester devant le tribunal administratif), soit par une procédure de référé devant le tribunal judiciaire. En cas d'installation illicite sur un terrain, il est conseillé d'envoyer immédiatement au Maire de la collectivité (commune ou intercommunalité) une lettre recommandée avec accusé de réception qui explique pourquoi vous n'avez pas d'autre choix que celui d'être installé sur ce terrain (par exemple, la fermeture de l'aire d'accueil pour travaux, une obligation légale non remplie, aires d'accueil alentour pleines...etc.) et qui reprenne telles, ou dans l'esprit, les quatre demandes que nous proposons ci-dessous. Signez le courrier, gardez-en une copie avec l'avis de dépôt et l'accusé de réception de votre envoi. Ainsi - est-il nécessaire de le rappeler ? - quel que soit le lieu choisi, votre installation doit paraître irréprochable (faites des photos qui le montrent) quant aux conditions de sécurité, de la salubrité et d'hygiène. Un tel courrier, demandant au Maire de vous assurer des conditions de vie décentes et sécurisées, n'autorise en rien à stationner, mais il peut contribuer à désamorcer l'un ou l'autre motif lié aux conditions de sécurité, d'hygiène et de salubrité qui pourraient être invoquées par le Préfet ou la collectivité devant un magistrat.

Vous trouverez un modèle de courrier type sur notre site internet.

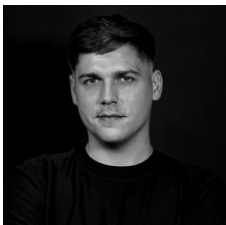
VIE ASSOCIATIVE

Session des délégués au Pontet

Les délégués de l'ANGVC se sont réunis fin octobre pour la session annuelle au Pontet. Cette année, en plus du traditionnel conseil d'administration, nous avons décidé d'organiser une formation autour de la prise de parole et de la création d'une mobilisation collective.

Pour cela, nous avons fait appel à un intervenant extérieur, Pierre Chopinaud, dont le travail consiste à accompagner des collectifs de personnes qui souhaitent lutter ensemble pour une même cause. À travers des jeux de rôles, des prises de parole et des débats, nous avons affiné les perspectives de mise en œuvre du projet associatif.

Trois salariés à vos services



William Acker, délégué général

Assure le fonctionnement de l'association et met en œuvre les décisions prises par le Conseil d'administration et le bureau. Il est aussi en charge de la mise en œuvre du projet associatif



Marie Aguetant, coordinatrice

Elle supervise au siège de l'association la coordination de tous les projets de l'association et l'accompagnement des familles et des bénévoles.



Yanaël Karsenty, assistant juridique

Avec une expertise de plus de 12 ans au service des Voyageurs à l'ANGVC, il assure des travaux d'analyse des dossiers, de conseils, ainsi qu'une veille juridique permanente.

Retrouvez nous dans vos régions

L'ANGVC intervient régulièrement lors de manifestation en région d'événement culturels, mémoriels, dans le cadre de conférences, colloques, ateliers, salons, etc. Chaque mois nous publions sur nos réseaux sociaux le programme à venir, n'hésitez pas de profiter de notre présence pour vous joindre à nous, venir nous rencontrer et parler des événements autour de vous

- Rennes, le 2 février
- Tours, le 7 février
- Auxerre, le 16 février
- Strasbourg, le 5 mars
- Paris, le 12 mars
- Perpignan, le 15 mars
- Brest, le 20 mars
- Paris, le 26 mars
- Nice, le 10 avril
- Tours, le 17 avril
- Perpignan, le 24 avril
- Les Saintes-Maries de la Mer, le 22 mai

Nous recherchons des bénévoles !

Une association vit grâce à ses membres. Une association est un collectif aux valeurs communes où chacun peut trouver sa place et être utile à hauteur de ses moyens et de ses compétences. Ainsi, tout le monde peut devenir bénévole et chaque mission de bénévolat est particulière. Vous pouvez retrouver toutes les missions de bénévolat proposées sur le site internet.

BENEVOLAT
PERMANENCE JURIDIQUE



TENUE DU STANDARD
EN LIEN AVEC LA PERMANENCE
JURIDIQUE



TRANSMISSION À
L'ASSISTANT JURIDIQUE

BENEVOLAT
PROJET MEMOIRE





IMMERSION DANS LES
PROJETS LOCAUX DÉDIÉS
À LA MÉMOIRE
DES VOYAGEURS.

ACCOMPAGNEMENT
DES PERSONNES DÉSIREUSES
DE DÉVELOPPER
DES PROJETS
SUR LEURS TERRITOIRES.